

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 13.11.2023 / 03

LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 36
Nombre de pouvoirs : 8
Absents sans pouvoirs : 25
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 13 novembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 07 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, au Télécenre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME (arrivée à 18h42), Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT , Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, M. Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS.
- Mr Fabrice FOUCHET, pouvoir à Mr Jean-Claude BERNARD
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL
- Mme Sandrine LECOQ, pouvoir à Mr François GILAS
- Mme Christine MOTTé, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Xavier LEMARCHAND.

Absents excusés :

- Mme Mireille DROUET.
- Mme Emilie PIEDNOIR.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Virginie BARRIERE.
- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Frédéric CANET.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mme Pauline DOLIGEZ.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnaud JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Virginie LAURO.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mme Stéphanie MARTIN.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Christophe LERNER est désigné secrétaire de séance.

OPERATION DE RENOVATION DE FACADES ET DES ENSEIGNES COMMERCIALES

En date du 17 octobre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau règlement de l'opération façades ainsi que la charte des charges des devantures et des enseignes complétés par la délibération du 27 février 2019 élargissant le périmètre d'intervention.

Il a confié à la commission façades l'étude des dossiers. A la demande du Trésorier de Livarot, et conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit valider les propositions de la commission façades réunie le 02 Octobre dernier. Celle-ci propose d'attribuer à :

- Madame FOURNIER Brigitte, Boulangerie de Fervagues, 13 route de St Martin de Bienfaite à Fervagues, subvention de 500,00 € pour une pose d'enseigne + 800,00 € pour une rénovation de façades, soit un total de 1 300,00 €.

- Monsieur GORET Gilles, 60 et 62 rue Maréchal Foch à Livarot, subvention de 1 200,00 € pour une rénovation de façades.
- SCI TOYE représentée par Monsieur BAUGÉ André, 7 rue du Maréchal Foch à Livarot, subvention de 1 200, 00 € pour une rénovation de façades.
- Madame BIRON Claudine, 21 rue du Docteur Hautechaud à Fervaques, subvention de 800,00 € pour une rénovation de façades.
- Monsieur CATHERINE Jean-Pierre, 29 rue du Docteur Hautechaud à Fervaques, subvention de 271,67 € pour une rénovation de façades.

Le Conseil Municipal devra :

- Approuver les propositions de la commission façades ;
- Accorder les subventions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de la commission façades ;
- **DECIDE** d'accorder les subventions énumérées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 13 Novembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20231113-2023-11-17-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023



Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d’Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR